

# MISE EN NOMINATION

## PRIX ANTOINE-AUMONT DE L' AQHSST

### OBJECTIF

Le but de ce prix est d'offrir une reconnaissance tangible aux personnes qui ont apporté une contribution remarquable en santé et sécurité du travail au Québec.

### LE PRIX ANTOINE-AUMONT DE L' AQHSST

Ce prix est présenté sous forme d'une plaque où sont gravés le nom de l'Association, l'année du prix, le nom du récipiendaire et une phrase identifiant la raison du prix. Un chèque de 1 000\$ accompagne le prix.

### ADMISSIBILITÉ

Toute personne ou groupe qui a fait une contribution remarquable dans les domaines de l'hygiène, de la santé et de la sécurité du travail peut être choisie à titre de récipiendaire de ce prix. Une contribution remarquable se définit comme suit :

***« L'ensemble des réalisations d'une personne ou d'un groupe qui, pendant plusieurs années, a fourni une contribution qui a marqué par son impact et/ou sa valeur scientifique la santé et la sécurité du travail. »***

### MISE EN NOMINATION

Le comité des anciens-présidents acceptera une mise en nomination si elle est présentée par au moins trois membres de l'AQHSST qui connaissent le récipiendaire éventuel. Ces membres ne doivent pas provenir de la même entreprise, de la même famille et doivent porter le titre de membre individuel.

### DONNÉES PERTINENTES REQUISES

- a) Nom de la personne;
- b) Emploi actuel;
- c) Résumé de 200 mots de ses principales réalisations pendant cette période;
- d) Détail de ses activités en santé et sécurité du travail ;
- e) Résumé en une phrase, la réalisation pour laquelle cette personne est mise en nomination, laquelle sera inscrite sur la plaque (environ 10 mots);
- f) Tous autres documents ou lettres pouvant venir appuyer la candidature.

### RÉCEPTION DES NOMINATIONS

Le comité des anciens-présidents doit recevoir les mises en nomination avant **le 25 avril 2025** afin que la personne soit admissible à un prix à l'occasion du prochain congrès annuel de l'AQHSST.

## PRIX ANTOINE-AUMONT AQHSST

